

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 29 mars 2018

Prend acte des décisions du Maire,

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 08 février 2018 à la majorité (vote contre de Monsieur Alain Guillon)

-2018-03-01 : Adopte le compte de gestion 2017, à l'unanimité.

-2018-03-02 : Adopte le compte administratif 2017, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril Kretschmar et abstention de Monsieur Alain Guillon). Monsieur le Maire se retire de la séance avant le vote.

-2018-03-03 : Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 à la couverture du besoin de financement en investissement pour 2 790 991,27 € (article 1068 – recettes investissement) et le solde de 1 433 081,31 € au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté (recettes de fonctionnement), à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur, de Monsieur Cyril Kretschmar et de Monsieur Alain Guillon).

-2018-03-04 : Adopte le budget primitif 2018, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril Kretschmar et abstention de Monsieur Alain Guillon).

-2018-03-05 : Approuve l'attribution des subventions énumérées annexées et selon les conditions énoncées. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution notamment les conventions pour les subventions d'un montant supérieur à 23 000 €, à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur, de Monsieur Cyril Kretschmar et de Monsieur Alain Guillon).

-2018-03-06 : Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite d'objectifs et de moyens entre la Ville de Francheville, le Centre Social Michel Pache et la CAF du Rhône. Précise que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville, à la majorité (abstention de Monsieur Alain Guillon).

-2018-03-07 : Vote les taux d'imposition 2018 suivants :

Taux de taxe d'habitation : 17,43 %

Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,51 %

Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70,68 %, à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur, de Monsieur Cyril Kretschmar et de Monsieur Alain Guillon).

-2018-03-08 : Adopte la nouvelle répartition des crédits de paiements de l'AP 2015-01

N° AP	Libellé	Montant total	Réalisations 2015	Réalisations 2016	Réalisations 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
AP 2015-01	Complexe sportif	6 230 000 €	35 492,07 €					
				18 030,85 €				
					266 017,33 €			
						3 266 151,20 €		
							2 500 000,00 €	
								144 308,55 €

à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur, de Monsieur Cyril Kretschmar)

-2018-03-09 : Modifie le tableau des effectifs à compter du 30.03.2018 à l'unanimité.

-2018-03-10 : Autorise le principe d'attribution d'une subvention de 10 118 euros, au titre de la politique Habitat, au profit du bailleur social Batigère Rhône-Alpes pour le financement de 5 logements conventionnés dans l'opération située 10-12 rue de l'Église. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention, relative aux conditions de versement de la subvention à Batigère Rhône-Alpes ainsi que tout document utile au versement de cette subvention. Précise que les crédits sont inscrits à l'article 20422 pour les frais de subventionnement en matière de politique de l'Habitat, à la majorité (vote contre de Monsieur Alain Guillon).

-2018-03-11 : Décide d'adhérer à ces différentes associations : M TON MARCHÉ, ARADEL, CENTRE VILLE EN MOUVEMENT, CAUE du Rhône. Approuve le versement des cotisations comme suit pour l'année 2018 :

Associations	Montant annuel de la cotisation pour 2018
M TON MARCHÉ (marchés forains)	2 263.32 €
ARADEL	250 €
CENTRE VILLE EN MOUVEMENT	700 €
CAUE DU RHONE	500 €

Précise que les crédits sont prévus dans le cadre du budget 2018 au chapitre 011, compte 6281, à l'unanimité.

-2018-03-12 : Approuve le rapport adopté par la CLETC des Communes à la Métropole de Lyon lors de sa séance du 15 décembre 2017. Dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Métropole de Lyon. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à l'unanimité.

-2018-03-13 : Autorise Monsieur le Maire à verser une subvention d'investissement à la Métropole de Lyon au titre de l'abondement du fond d'initiative communale à hauteur de 10 000€, à l'unanimité.

-2018-03-14 : Autorise Monsieur le Maire à verser la participation de démoustication à l'EID, chaque année sur la base des modalités de calcul comme indiqué ci-dessous, à la majorité (vote contre de Monsieur Alain Guillon).

participation communale de l'année n =

$$(participation\ totale\ des\ communes\ du\ Grand\ Lyon\ année\ n \times population\ communale\ totale\ année\ n-2) / somme\ des\ populations\ communales\ totales\ Métropole\ année\ n-2$$

-2018-03-15 : Autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise DEPANN RAPID AUTO la convention pour une durée d'un an, reconductible deux fois. Autorise Monsieur le Maire à signer avec lui tout avenant à la convention qui n'en modifiera ni l'équilibre général, ni les principales dispositions, à l'unanimité.

Michel RANTONNET
Maire de Francheville



Présents : M RANTONNET, Mme PETIT, M LAVERLOCHERE, M GOTTELAND, M GOURRIER, Mme QUIBLIER (représentée pour la délibération n°2018-03-01), M CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, M BONNEMAN, Mme REY, M ROUX, Mme PRUNARET, M SADOT, Mme D'HONNEUR, M CORTIAL, M TREMBLEAU, Mme POULARD, M GUILLON, Mme BARBET, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, M KRETZSCHMAR, M GUIBERT,

Membres représentés : Mme SANTOS-MALSCH, M DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, Mme JAMBON, M RIVIER, Mme FAÏ

Membre absent : Mme RODAMEL,